



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
Département de la Haute-Loire  
-----  
Mairie  
Saint - Pal de Chalencon  
-----



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**VENDREDI 16 FEVRIER**

**A 20H00**

**Sont présents :** Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Philippe PETIT, Denise MAISONNEUVE, Marc CHAMBAS, Chantal ARABEYRE, Vahiné DUPIN, Frédéric CALET.

**Sont absents excusés :** Claudius CHAPUIS absent a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE ; Anaïs DELCROIX absente a donné pouvoir à Gérard LAVAL ; Patrice PEYROCHE absent a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN.

**Est absent :** Raymond POTY

Nombre de votants : 14

**Président de Séance :** Pierre BRUN

**Secrétaire de Séance :** Raphaël VARAGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2024.**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Adhésion au groupement de voirie 2024**

La commune de Saint-Pal renouvèle son adhésion au groupement de voirie pour 2024 et désigne la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron comme coordonnateur du groupement.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et/ou pour accroissement saisonnier d'activité.**

A la demande de la trésorerie, il a été nécessaire de reprendre cette délibération afin d'y ajouter des précisions il s'agit du poste de 19H00 qu'occupe actuellement Marine SPILLEBOUT au sein de l'école publique.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Désignation de conseillers municipaux délégués**

Mr le Maire a proposé aux membres du conseil Municipal de créer des postes de conseillers municipaux délégués.

**VOTE : 9 CONTRE, 5 POUR**

- **Délibération : Exonération du loyer du cabinet médical**

Afin de régulariser la situation au niveau de la trésorerie et conformément au bail il y a lieu de prendre une délibération pour l'exonération du loyer pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le maire expose la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Elle charge le centre de gestion de lancer une procédure de marché public en vue de souscrire pour son compte et pour les 4 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Il a été proposé de mettre en place la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et être employés au 30 juin 2023. Après avis du Comité Social territorial en date du 23/01/2024, la prime a été fixée à 300 € et proratisée en fonction du temps de travail.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Mise en place du régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire avait été mis en place par délibération le 9 octobre 2021 avec des plafonds qui avaient été fixés. Il convient de le réviser afin de pouvoir revoir les plafonds à la hausse.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Signature du contrat d'objectifs et de moyens pour les communes**

Le contrat d'objectifs et de moyens adressé par le Département de la Haute-Loire permet d'assurer un service d'appui au développement de la lecture publique dans notre commune. Ce contrat d'une durée de 5 ans se décline en 3 objectifs : un égal accès à la bibliothèque municipale, offrir au public des collections actualisées et diversifiées, permettre à la bibliothèque de la commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Convention de partenariat @ltithèque**

Ce partenariat a pour but d'accompagner la bibliothèque dans la transformation numérique, un nouveau dispositif numérique @ltibox est proposé par le Département. Il s'agit d'un pack complet mettant à disposition de la bibliothèque plusieurs outils numériques.

Une participation de 0.30 € par habitants est demandée, elle sera prise en charge par la Mairie.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Destination des coupes de bois de l'exercice 2024 pour la commune**

Il est nécessaire pour une amélioration sanitaire que l'ONF procède à une coupe afin de récolter les plus gros sapins (constatation de l'ONF d'un début de rougissement) avant que le bois ne se déprécie trop sur le secteur Montchany-Le Vialaron-Les Pelins.

Le but de cette coupe étant de laisser grossir les petits sapins.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Projet de bassins de récupération des eaux pluviales**

La commune envisage d'installer des bassins de récupération des eaux pluviales. Le coût de la maîtrise d'œuvre du cabinet CETI pour ce projet est de 6 000 € HT.

**VOTE : 14 POUR**

- **Délibération : Demande de subvention DETR 2024 : Voirie 2024**

La commune a fait une demande de subvention pour la DETR 2024 pour le programme voirie 2024.

Le coût total des travaux est de 188 893 € HT. Le montant de la subvention demandée est de 30% soit 56 668 € HT.

**VOTE : 14 POUR**